



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur Règlement numéro 0774-037

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire du 15 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement portant le numéro **0774-037**.

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bas du présent avis ainsi qu'au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques situé au 300, rue Parent, à Saint-Jérôme.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 2026-09-16 15:25:43 EDT.

La greffière de la Ville,

 *Marie-Josée Larocque*

Me Marie-Josée Larocque, MAP, OMA

Pour toute information :
Service du greffe et des affaires juridiques
450 436-1512, poste 3060

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0774-037

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NO 0774-000 SUR LA TARIFICATION DE
CERTAINS BIENS, SERVICES OU
ACTIVITÉS**

ATTENDU la présentation du projet de règlement et l'avis de motion numéro CM-18442_26-08-25 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 25 août 2026;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1 - Le règlement no 0774-000 sur la tarification de certains biens, services ou activités est modifié dans la mesure prévue aux articles suivants.
- ARTICLE 2 - L'annexe 12 de ce règlement est remplacée par l'annexe 12 jointe au présent règlement modificateur.
- ARTICLE 3 - Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseiller et Président,

Marc-Antoine Lachance

La Greffière de la Ville,

Marie-Josée Larocque, MAP, OMA

/ss

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 25 août 2026
Adoption du projet de règlement : 25 août 2026
Adoption du règlement : 15 septembre 2026
Entrée en vigueur : ***

ANNEXE « 12 » SERVICE DE POLICE

(Article 11)

SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE		
OBJET	TARIFICATION	NOTE
Demande d'antécédents judiciaires / Toute personne / protocoles / CPE / garderies / résidences de personnes âgées	89,91 \$	Tarif établi par le ministère de la Sécurité publique en vertu de l'Entente-cadre établissant les modalités de la vérification des antécédents judiciaires effectuée par les corps de police du Québec pour les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement privé, en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2026
Demande d'antécédents judiciaires / Chauffeur de taxi	84,25 \$	Tarif établi par le Règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile, en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2026, suivant l'avis d'indexation publié dans la Gazette officielle du Québec le 24 janvier 2026.
Demande d'antécédents judiciaires / OBNL Stagiaires et bénévoles dans les écoles	Gratuit	Une telle demande est traitée sans frais lorsque le demandeur agit à titre de bénévole au service d'un OBNL reconnu par résolution de la Ville; le tout sous réserve des protocoles conclus en lien avec la politique de reconnaissance des OSBL et que l'information est requise par cet OBNL dans le cadre de ses activités
Vérification des dossiers de la police locale / Commission nationale des libérations conditionnelles (pour une demande de suspension du casier judiciaire)	87,80 \$	
REMORQUAGE DES VÉHICULES À LA FOURRIÈRE MUNICIPALE		
Véhicules saisis en vertu d'un motif relié à certains articles du Code de la sécurité routière ou du Code criminel	Tarifs prévus par le Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis et sur le seuil relatif à la valeur des véhicules routiers saisis non réclamés, RLRQ c C-24.2, r.26.1, indexés annuellement de la manière qui y est prévue. Disponibles à titre informatif sur le site Internet de la SAAQ : https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/tarifs-amendes/sanctions-amendes/frais-remorquage-garde-vehicule	
Véhicules remisés et accidentés	Ouverture de dossier	100 \$
	Remorquage d'un véhicule de moins de 4500 kg (JOUR)	200 \$
	Remorquage d'un véhicule de moins de 4500 kg (SOIR/NUIT/FDS/FÉRIÉ)	225 \$
	Frais journaliers entreposage d'un véhicule de moins de 4500 kg	30 \$ / jour
	Remorquage d'un véhicule dont le poids est entre 4 500 et 8 000 kg (JOUR/SOIR/NUIT/FDS/FÉRIÉ)	250 \$
	Remorquage véhicule + 8 000 kg	Tarif facturé par le remorqueur
	Remorquage véhicules récréatifs/ bateaux	900 \$
	Frais journaliers entreposage d'un véhicule de plus de 4500 kg	45 \$ / jour
	Déverrouillage de portes (JOUR)	85 \$
	Déverrouillage de portes (NUIT)	125 \$
	Survoltage fourrière	125\$
	Écosfrais	29 \$
	Frais épandage absorbant	45 \$
	Fourrière Loi 12 – Frais déterminés par la loi	Tarif loi
DIVERS SERVICES POLICIERS – OPÉRATIONS POLICIÈRES, ÉVÉNEMENTS PRIVÉS (CIRCULATION, ESCORTE, SURVEILLANCE, ETC.) OU AUTRES		
Ressources humaines temps régulier	Taux horaire prévu à la convention collective	Minimum 4 heures
	Taux horaire prévu à la convention collective	Heure additionnelle

Ressources humaines temps supplémentaire	Taux horaire prévu à la convention collective	Minimum 4 heures
	Taux horaire prévu à la convention collective	Heure additionnelle
Ressources humaines personnel clérical	Le tarif pour le temps de travail du personnel clérical est le taux horaire prévu à la convention collective ou au contrat de travail, selon le poste de l'employé, plus 30% pour les avantages sociaux	
Ressources matérielles (véhicules)	324,58 \$/véhicule (première plage de 4 heures)	Minimum 4 heures
	81,13 \$/véhicule/heure additionnelle	
Nettoyer un immeuble, lorsque les circonstances l'exigent	Coût réel encouru + 15% de frais d'administration	
Services d'un électricien ou d'un frigoriste lors du démantèlement d'une serre de production de marijuana	Coût réel encouru + 15% de frais d'administration	
Inspection d'un véhicule pour son identification aux fins d'immatriculation	173,87 \$	
Barricader un immeuble	Coût réel encouru + 15% de frais d'administration	
Services d'un serrurier	Coût réel encouru + 15% de frais d'administration	